

Date: **07/07/2025**

Visa Ligue: **R11/2025**

Visa FFSA: **528**

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MEDITERRANEE

Le Mercier - Tatiment B

48, Chemin de l'Homme Mort

30900 VILLEFRANCHE

Tél : 04 66 85 37 68

Email : lsa@lsa-occ.com

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} Rallye Régional des Camisards VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement – Ouverture des engagements :

Dimanche 27 juillet 2025

Clôture des engagements :

Lundi 8 septembre 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book et pré vérifications administratives :

Samedi 13 septembre 2025 de 8h à 12h et de 14h à 18h au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 St Jean du Gard

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 13 septembre 2025 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi 19 septembre 2025 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vérifications des documents et des voitures :

Vendredi 19 septembre 2025 de 16h à 21h45 à l'Espace Paulhan, 30270 Saint Jean du Gard

Mise en place du parc de départ :

Vendredi 19 septembre 2025 à 16h15 au parking du place Carnot, 30270 Saint Jean du Gard

Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements :

Vendredi 19 septembre 2025 à 19h à l'Espace Paulhan, 30270 Saint Jean du Gard

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

Vendredi 20 septembre 2025 à 20h45 à l'Espace Paulhan, 30270 Saint Jean du Gard

Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :

Vendredi 20 septembre 2025 à 22h30 au parking du place Carnot, 30270 Saint Jean du Gard

Départ du Rallye :

Samedi 20 septembre 2025 à 7h30 au parking du place Carnot, 30270 Saint Jean du Gard

Arrivée du Rallye :

Samedi 20 septembre 2025 à 18h00 à la place du Marché, 30270 Saint Jean du Gard

Vérification finale après l'arrivée du Rallye :

Samedi 20 septembre 2025 au Garage Rossel et fils, 188 grand rue, 30270 St Jean du Gard
(Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC/Heure)

Publication des résultats du rallye :

Samedi 20 septembre 2025, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au bar de la Corniche, 30270 St Jean du Gard

Remise des Prix :

Samedi 20 septembre 2025 à 20h30 à la place du Marché, 30270 Saint Jean du Gard.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 3^{ème} Rallye Régional VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ... et de la LIGUE numéro R.../2025 en date du ... 2025

Comité d'Organisation

Président : Brice TINEL

Membres : M. Frédéric ROSSEL, Président de l'ASA d'Alès, Mesdames et Messieurs les membres de l'Ecurie des Camisards, et le comité directeur de l'ASA d'Alès.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Téléphone : 04 66 85 37 68 ou 06 81 02 47 53

Permanence du Rallye :

Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 Grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD de 14h à 18h

Organisateur technique

Nom : Ecurie des Camisards

Adresse : Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège Sportifs	M. Alain DESSENS	Licence n°19459
Membres du Collège Sportifs	M. Olivier COULET	Licence n°
	M. Armand HAY	Licence n° 1253
Directeur de Course	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 134045
Direction de Course Adjoint au PC	Mme. Evelyne ROL	Licence n° 31600
	Mr. Yannick BARDIN	Licence n° 46622
Directeurs de Course délégués aux Spéciales	M. Sébastien ROL	Licence n° 44492
	M. Paul RUBINO	Licence n° 118002
Stagiaires	Mme Aurélie CUCHEVAL	Licence n° 340281
Véhicule Tricolore	Mme Carmen BELCHI	Licence n° 8747
Véhicule Autorité	M. Brice TINEL	Licence n° 317062
Véhicule Damier	M. Alain JOLY	Licence n° 170900
Commissaire Technique Responsable Mod	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n° 43054
Commissaire Technique Responsable VHC	M. Christian MANGEMATIN	Licence n° 6507
Commissaire Technique	M. Michel MOLINES	Licence n° 9502
	M. Sébastien BOUSQUET	Licence n° 243494
	M. Alain COSTE	Licence n° 18050
	M. Guy PEYRARD	Licence n°
Chargés des relations concurrents	Mme. Véronique CARBOU	Licence n° 119788
Jude de fait	M. José GISPER	Licence n° 3184
Médecin Responsable	Dr Michel ROMIEU	
Chargé de mise en place des moyens	M. Brice TINEL	Licence n° 317062
Chargés des relations avec la presse	M. Brice TINEL	Licence n° 317062
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549

Moyens de sécurité : ASSM 30 qui met à notre disposition 1VSAV et 1VSR à chaque départ.

Commissaires de routes :

Nombres de Commissaires prévu : 50 environ répartis sur tout le parcours

- 7 postes sur l'ES 1-3-5 Lasalle– L'Estréchure
- 3 postes sur l'ES 2-4-6 Saumane – St Roman de Tousque

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Camisards compte pour la Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2, le Championnat des Rallyes de la ligue Languedoc Roussillon et le Challenge ASA – Claude Soumadieu

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une convocation pour les vérifications administratives et/ou techniques.

Pré-vérifications administratives : **Samedi 13 septembre 2025 de 8h à 12h – 14h à 18h** au Bar de la Corniche, 30 270 St Jean du Gard

Vérifications administratives : **Vendredi 19 septembre 2025 de 16h00 à 21h30** à l'Espace Paulhan, 30270 Saint Jean du Gard.

Vérifications techniques : **Vendredi 19 septembre 2025 de 16h15 à 21h45** à l'Espace Paulhan, 30270 Saint Jean du Gard.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Régional des Camisards VHC, doit adresser au secrétariat du rallye **ECURIE DES CAMISARDS, Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 St Jean du Gard**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 8 Septembre 2025 minuit** (cachet de la poste faisant foi) ;

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (à l'ordre de l'Ecurie des Camisards).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance de Saint Jean du Gard (cf plan)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Camisards représente un parcours de **170 kms**.

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **Lasalle – L'Estréchure 1/3/5 (8,2 kms)**

Saumane – St Roman de Tousque 2/4/6 (4,8 kms)

Regroupement : Place Carnot à St Jean du Gard

Parc d'Assistance : Saint Jean du Gard (cf plan d'assistance)

Collège et PC Course : Salle du Mont Brion et Salle de la Muse à St Jean du Gard

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 13 septembre 2025 de 8h à 12h et 14h à 18h

Vendredi 19 septembre 2025 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Road-book à retirer au Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD, le jour des reconnaissances ci-dessus.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange identifié « Chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble Rouge identifié « directeur de course »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Les coupes seront distribuées en fonction du classement général.

COUPES	Général	Féminin
1er	X	X
2ème	X	
3ème	X	

La remise des prix se déroulera **le Samedi 20 septembre 2025 à l'arrivée de la dernière voiture**, au Parking du Marché couvert à Saint Jean du Gard.